

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE  
SITE INTERNET DE  
LA COMMUNE  
LE 07/07/2024



**Réglementant temporairement la circulation des véhicules  
Fête du village - Samedi 13 juillet 2024 –  
Défilé aux lampions – Feu d'artifices**

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurités de réglementer la circulation durant le défilé aux lampions et le feu d'artifices.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Un défilé dans les rues du village est autorisé le samedi 13 juillet 2024 de 21h45 à 23h00  
La circulation des véhicules sera donc interrompue dans les rues suivantes, au fur et à mesure de l'avancement du défilé :
- Départ : Parking salle de la Bruche - rue de la Bruche - rue de l'Eglise- rue du Lieutenant Lespagnol -rue d'Entzheim, rue de l'école, rue de la Bruche et retour parking de la Bruche.
- Article 2** Le dispositif d'encadrement sera composé d'un véhicule de Police Municipale, un véhicule des services techniques et l'amicale des sapeurs-pompiers de Holtzheim en jalonnement du cortège.
- Article 3** Les organisateurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'encadrement et la sécurité des participants au défilé. Tous les organisateurs devront être équipés d'un gilet jaune réfléchissant afin d'être identifiés. La manifestation se déroulera sous la responsabilité de Monsieur Dany Kuntz Adjoint au Maire délégué.
- Article 4** Le parc municipal où aura lieu le feu d'artifices sera fermé le samedi 13 juillet 2024 à partir de 20h00 et l'aire de jeux également à partir de 13h00 jusqu'au 14 juillet 2024.
- Article 5** Lors du feu d'artifices le samedi 13 juillet 2024 de 23h00 à 23h30, la rue du stade sera fermée à la circulation.
- Article 6** Ampliation de l'arrêté sera transmise à
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Geispolsheim
  - Police Municipale de Holtzheim
  - Madame la Présidente de l'amicale Sapeurs-Pompiers de Holtzheim
  - Affichage

Holtzheim le 26 juin 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL

